



-  MASSIF DE PLUS 100HA
-  BANDE DE 50 MÈTRES DANS LAQUELLE TOUTE NOUVELLE URBANISATION EST PROSCRITE. SAUF SITE URBAIN CONSTITUÉ



PRÉFET DES YVELINES

PROTECTION DES MASSIF DE PLUS DE 100 HA ET LEURS LISIÈRES

Source des données : DDT78

Fond cartographique numérique : BD Ortho® IGN
BD Topo® IGN

Réalisation : DDT78/ STAS/DIR. SERVICE

Date : 13/03/2012

Échelle 1: 12 000